

DESCRIPTION DE TÂCHES – ADJUDANT DE PELOTON (ADJ PON)

Autorité : Commandant de peloton (cmdt pon) / Sergent-major de compagnie (SMC)

L'adj pon a les responsabilités suivantes :

1. Donner l'exemple aux subalternes dans la tenue, le maintien, la discipline et la conduite.
2. Superviser les sous-officiers (s/off) du peloton.
3. S'assurer que l'appel du peloton est fait aux bons moments.
4. Préparer l'état des effectifs du peloton pour le SMC.
5. Afficher ou présenter au peloton les ordres courants et toute autre instruction.
6. Effectuer les tâches administratives au sein du peloton.
7. Passer régulièrement en revue son peloton en corrigeant les écarts au besoin.
8. Être présent à toutes les revues effectuées par le cmdt pon.
9. Connaître le plan général pour toutes les activités du corps de cadets et le plan propre aux activités du peloton.
10. Instruire et superviser les commandants de section (cmdt son).
11. Donner des conseils aux cmdt son sur la conduite de leurs fonctions.
12. Tenir un registre des renseignements personnels appropriés à chaque cmdt son.
13. Enseigner les leçons qui lui sont assignées.
14. Veiller à ce que le peloton soit bien entraîné à l'exercice militaire.
15. Encourager les cadets du peloton à assister régulièrement à l'instruction et les motiver à rechercher l'excellence.
16. Veiller au maintien du bien-être général et du moral des cadets dans le peloton.
17. Agir comme cmdt pon pour la revue annuelle et d'autres rassemblements où les officiers n'y prennent pas part.
18. Être prêt à remplacer temporairement le cmdt pon en son absence.
19. Exercer d'autres fonctions selon les directives du cmdt pon.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC